

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 15 novembre 2024

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 15/11/2024

D/2024-026

Aujourd'hui, Vendredi 15 novembre 2024, à 10 heures 43, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, EL KHADIR, JAMET et SCHMITT et Monsieur BELPERRON

A titre de suppléant :

Monsieur FEYTOU

Etaient en visioconférence :

A titre de titulaire :

Madame FAHMY

A titre de suppléant :

Madame JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, KUHN et LE BOULANGER et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC
D-2024/026

Budget de l'exercice 2024
Décision Modificative n°1 – Approbation

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical :

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

Les amortissements des immobilisations doivent être réévalués au réel en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement. En investissement, cela génère en retour des crédits en dépenses affectés au 2158 et en fonctionnement des recettes non prévues couvrent la dépense.

La participation d'une trentaine d'agents du SIVU à la marche des lumières, organisée dans le cadre de la lutte du CHU de Bordeaux contre le cancer, génère une dépense non prévue au BP, financée par des économies sur le chapitre 012.

En Dépenses de fonctionnement : **346 552,00 €**
Compte 60623 : + 300 000,00 €
Compte 6188 : +2 000,00 €
Compte 64111 : -2 000,00 €
Compte 6811 : +46 552,00 €

En Recettes de fonctionnement : **346 552,00 €**
Compte 6096 : +890,00 €
Compte 619 : +1 399,00 €
Compte 6419 : +15 137,00 €
Compte 7018 : +300 000,00 €
Compte 77888 : +29 126,00 €

En Dépenses d'investissement : **46 552,00 €**
Compte 2158 : +46 552,00 €

En Recettes d'investissement : **46 552,00 €**
Compte 28031 : +32 097,00 €
Compte 2805 : +3 929,00 €
Compte 281318 : +195,00 €
Compte 281351 : +36 894,00 €
Compte 281838 : +16 328,00 €
Compte 281848 : -18,00 €
Compte 28188 : -42 87300 €

Le document joint à la présente délibération reprend sous la forme réglementaire imposée par la norme comptable M57 les opérations nouvelles de l'exercice 2024.

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2024/001, D-2024/020,
Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11 du CGCT,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à **+346 552,00 €** et pour la section d'investissement à **+46 552,00 €**.

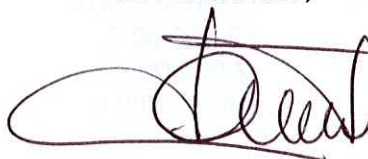
Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférant à cette affaire.

Adopté :
Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 15/11/2024

La Présidente,



Delphine JAMET